

Infos & Contacts

Remboursement

Les séances de neuropsychologie peuvent être remboursées partiellement par l'INAMI en fonction de

- la cause des troubles,
- la prescription du médecin,
- la couverture mutuelle du patient.

Contact :

Site Ath

Amélie Struelens 065 / 61.44.26
Céline Massy 065 / 61.44.23

Site Baudour

Florine De Coninck 065 / 61.44.32
Morgane Compère 065 / 61.44.31

Site Hornu

Aurélie Debaisieux 065 / 61.44.37
Maud Jenart 065 / 61.44. 41

Ne pas jeter sur la voie publique - Février 2021.

Rue Louis Caty 136 - 7331 Baudour

Editeur responsable : François Burhin -



La neuropsychologie

EpiCURA
mon hôpital

Centre Hospitalier EpiCURA asbl
Siège social :
rue Louis Caty 136 - 7331 Baudour

T. : 078 / 150 170
www.epicura.be



EpiCURA
mon hôpital

La neuropsychologie est une spécialité de la psychologie qui étudie l'ensemble des fonctions prises en charge par le cerveau (mémoire, attention, langage, etc).

Elle analyse les rapports de ces fonctions avec les structures cérébrales grâce à des tests standardisés et de l'observation clinique.

Une évaluation neuropsychologique permet de mettre en évidence tant les points forts que les difficultés du patient.

Dans certaines conditions, une rééducation neuropsychologique peut être proposée aux patients présentant certaines difficultés.

Fonctions évaluées

- L'orientation spatio-temporelle
- La mémoire
- Les fonctions attentionnelles
- Le raisonnement
- La planification, l'utilisation de stratégies, etc.
- Les fonctions instrumentales (calculs, praxies)
- Le quotient intellectuel (QI)
- Etc.

Comment se déroule un examen neuropsychologique ?

L'examen neuropsychologique dure de 2 à 3 heures et peut se dérouler en plusieurs séances si cela s'avère nécessaire.

Le test s'effectue sous forme d'exercices dans un endroit calme. Il peut être réalisé sur un ordinateur ou sur papier.

Le patient doit se munir de ses lunettes et de son appareil auditif.

L'examen neuropsychologique s'intègre dans un **bilan neurologique et/ou psychiatrique** plus large.

Le rapport de l'examen est adressé au médecin traitant du patient et ne doit en aucun cas être remis à une autre personne.

Les résultats de l'examen sont communiqués au patient par le médecin traitant ou par le médecin spécialiste (neurologue, gériatre).

À qui s'adresse cet examen ?

- Le test s'adresse aux adultes et aux personnes âgées chez qui des difficultés cognitives sont suspectées.
- Il s'applique également aux enfants et aux adultes dans le cadre d'un test des fonctions intellectuelles (QI).